

Gheed Kassem, avocate spécialisée en droits humains, “Le Dr Hussam Abu Safiya et les conditions d’emprisonnement”, 2/9/2025

Présentation

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à *Eyes on Gaza*, notre rencontre quotidienne qui associe protestation et apprentissage. Aujourd’hui, nous recevons l’avocate Gheed Kassem, spécialiste de la défense des détenus, prisonniers, résidents palestiniens sans statut légal [en Israël] et combattants illégaux, ainsi que des conditions de leur incarcération. Elle reviendra sur ces questions en se concentrant sur le cas du Dr Hussam Abu Safiya, directeur de l’hôpital Kamal Adwan, dans le nord de Gaza, détenu en Israël depuis de longs mois dans des conditions particulièrement dures. Gheed l’a vu pour la dernière fois il y a deux jours, jeudi. Son intervention durera environ huit minutes, suivies d’un court échange. Je rappelle que toute personne souhaitant poser une question peut l’écrire dans le chat. Merci beaucoup d’être avec nous, Gheed, nous sommes à vos côtés.

Intervention

Bonjour à toutes et à tous. Je suis l’avocate Gheed Kassem. Je vais tenter d’être concise et de respecter le temps imparti. Je commencerai par une vue d’ensemble sur les prisonniers et détenus depuis le début de la guerre. Depuis le 7 octobre, plus de 15 000 personnes sont incarcérées dans des centres de détention en Israël : prisons, centres militaires, camps de l’armée. Parmi elles, plus de 5 000 prisonniers originaires de Gaza ont été classés comme « combattants illégaux », dont la moitié a été libérée lors de l’accord de février 2025. Les autres détenus viennent de Cisjordanie, de Jérusalem-Est et comprennent aussi des citoyens arabes à l’intérieur de la Ligne verte. Malheureusement, la plupart des cas relèvent de « rétentions administratives », prononcées pour six mois et presque systématiquement renouvelées. Actuellement, entre 12 500 et 13 000 personnes se trouvent derrière les barreaux, dont des Gazaouis. La majorité des détenus de Gaza sont médecins, infirmiers, personnels soignants, journalistes, enseignants, professeurs ou étudiants. La plupart n’ont pas fait l’objet d’actes d’accusation : ils sont simplement classés comme « combattants illégaux ».

Le premier point de passage est le camp militaire de Sde Teiman, avant un transfert vers d’autres lieux de détention : prisons de Ketziot, Nafha, Ramon, Ofer, Nitzan, Ramla, Hadarim, Megiddo, centre de détention de Petah Tikva. D’autres sont retenus dans des bases militaires comme Ofer, Anatot ou Naftali. Jusqu’au début de 2025, la plupart ignoraient même où ils étaient incarcérés. Quant à nous, avocats, il nous a été plusieurs fois interdit d’indiquer au prisonnier où il se trouve, même pas la région, nord ou sud. C’est une guerre, un génocide, avec des détenus qui ne connaissent pas le sort de leurs familles. Nous n’avons pas le droit de leur transmettre la moindre information sur l’extérieur. Leurs audiences ne se tiennent pas en visioconférence, mais seulement par téléphone, via un interprète qui leur annonce la prolongation de leur détention pour une durée indéterminée. Les avocats ne participent pas à l’audience.

Qu’est-ce qu’un « combattant illégal » ? Ce terme, absent du droit international, désigne un combattant qui ne bénéficie pas du statut de prisonnier de guerre selon la troisième Convention de Genève, parce qu’il n’appartient pas à une armée régulière ni à une milice respectant les lois de la guerre. Cette notion est entrée dans la législation israélienne en 2002 avec la loi sur l’incarcération des « combattants illégaux ». Elle définit comme tel toute personne ayant pris part, directement ou indirectement, à des hostilités contre Israël, ou membre d’une force y prenant part, sans répondre aux critères du statut de prisonnier de guerre énoncés à l’article 4 de la Convention de Genève de 1949.

Concernant le Dr Hussam Abu Safiya : il a été arrêté le 27 décembre 2024. Directeur de l’hôpital Kamal Adwan, il avait perdu son fils Ibrahim, tué le 26 octobre 2024, et lui-même avait été grièvement blessé le 23 novembre. Né en 1973, âgé de 52 ans, pédiatre reconnu, il était une figure de proue du corps médical de Gaza. À son arrestation, il a été privé d’accès à un avocat pendant deux mois et demi. Il est resté deux semaines à Sde Teiman, puis transféré à la prison militaire d’Ofer, placé en isolement pendant 25 jours et interrogé plus de dix fois. Ce n’est qu’au bout d’un

mois et demi qu'il a rejoint les autres détenus. Ils sont 450 dans cette prison. Le 13 mars 2025, il a été classé « combattant illégal ». Son audience, le 25 mars, devant le tribunal de district de Beer-Sheva, s'est tenue sans lui et sans moi, son avocate. Le jour même, il a subi de violents interrogatoires. Aucune mise en accusation n'a été déposée : il existe seulement un dossier secret auquel je n'ai pas accès. J'ai pu le visiter huit fois entre mars et fin août 2025.

Son état actuel est très préoccupant : il a perdu un tiers de son poids, passant de 100 à moins de 70 kilos. Depuis son arrestation, il porte les mêmes vêtements. Il souffre d'arythmie, de troubles visuels, d'hypertension, de fractures non soignées (quatre côtes brisées lors des interrogatoires). Le 24 juin, le dernier jour de la guerre entre l'Iran et Israël, lors de l'attaque contre l'hôpital de Beer-Sheva, il a été battu et agressé violemment. Il souffre aussi de gale. Son exposition au soleil est limitée à trente minutes par mois. Les conditions de détention sont extrêmement dures : faim, mauvais traitements, fouilles dénudées, absence de soins, froid ou chaleur extrême, matelas confisqués, absence de vêtements ou d'hygiène. Malgré cela, il cherche à s'informer sur les hôpitaux et les soignants, et affirme n'avoir commis aucun crime. Son seul « crime » est d'avoir refusé d'évacuer l'hôpital Kamal Adwan, de rester médecin et directeur d'hôpital. Le prix payé : sa liberté, sa sécurité, et la perte de son fils. Ses mots, lors de ma dernière visite : « Je suis entré au nom de l'humanité, j'en sortirai au nom de l'humanité. J'ai été enlevé à l'hôpital, mais je resterai sur notre terre, dans notre pays, même si nous devons soigner depuis une tente ».

Sa situation, comme celle de la plupart des prisonniers gazaouis, est alarmante. Il faut souligner que, pour nombre d'entre eux, c'est la première expérience de détention en Israël, bien différente de celle des prisonniers palestiniens de longue date.